



## **« Le taux de financement par le CIR est d'autant plus faible que l'entreprise est grande » (rapport sur l'évolution des PME 2011, Oséo)**

*Dépêche AEF 160037 du 21-12-2011*

« Plus de 80 % des nouveaux déclarants 2009 au crédit impôt recherche sont des petites entreprises fiscalement indépendantes d'un groupe [...] et cette dynamique accentue l'orientation du CIR (crédit impôt recherche) en faveur des petites entreprises : le taux de financement par le CIR est d'autant plus faible que l'entreprise est grande. » Tel est l'un des constats de l'étude intitulée « le crédit impôt recherche en 2009 », réalisée par Frédérique Sachwald et Maryline Rosa, du département « politiques d'incitation à la R&D des entreprises », à la DGRI du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, reprise dans le « rapport sur l'évolution des PME », publié par Oséo, mardi 20 décembre 2011 (1). « Le CIR touché par de petites entreprises fiscalement indépendantes, a augmenté de 20 % en 2009 pour atteindre 1,1 milliard d'euros », poursuit l'étude (*voir ci dessous*).

« Les entreprises de moins de 250 salariés fiscalement indépendantes représentent 72 % des bénéficiaires du CIR en 2009, en augmentation de 5 % par rapport à 2008 », constate l'étude. « Elles sont ainsi 9 982 à avoir bénéficié du CIR au titre de l'année 2009. »

### **Augmentation du nombre d'ETI bénéficiaire du CIR**

Autre information : « Le nombre de bénéficiaires indépendants, dans la tranche d'effectifs correspondant aux ETI (entreprises de taille intermédiaire) a aussi augmenté, passant de 370 en 2008 à 383 en 2009. Logiquement, la part des bénéficiaires de plus grande taille (supérieure à 5 000 salariés) a baissé, que ce soit dans les dépenses déclarées ou dans le CIR perçu. » « En conséquence, le montant moyen des dépenses déclarées par les nouveaux entrants (190 000 euros) est nettement inférieur au montant moyen des dépenses déclarées par l'ensemble des déclarants en 2009 (1,46 million d'euros) », montre l'étude.

Par ailleurs, « en 2009, le montant des dépenses déclarées par les entreprises a augmenté de 9,3 %, approchant les 17 milliards d'euros et la créance du CIR a augmenté de 10 % pour atteindre 4,7 milliards d'euros », fait observer l'étude. « L'augmentation légèrement plus forte de la créance par rapport aux dépenses déclarées s'explique par le fait que les nouveaux entrants sont de petites entreprises qui bénéficient d'un taux de crédit d'impôt supérieur la première année. » « L'augmentation du montant du CIR en 2008 et 2009 a soutenu les dépenses de R&D des entreprises dans une période de crise : alors qu'en 2009, la croissance française a été négative et que les investissements ont fortement reculé, les dépenses de R&D ont progressé », explique l'étude. En outre, en 2009, « le nombre d'entreprises d'origine étrangère déclarant des dépenses au CIR a augmenté de 129 entités, correspondant à des dépenses déclarées de 88 millions d'euros ».

### **De 2007 à 2009 : + 78 % pour les embauches de Docteurs**

Aussi, « près de la moitié des dépenses financées par le CIR correspondent à des salaires et 80 % à des salaires environnés », analyse le rapport. « De 2007 à 2009, les dépenses relatives à des travaux confiés à des institutions publiques de recherche ont augmenté de 61 % et, durant la même période, les dépenses relatives à l'embauche de jeunes docteurs ont crû de 78 % », écrivent les auteurs. Concrètement, le CIR « finance d'abord des dépenses de personnel de R&D, qui représentent 46 % des dépenses déclarées au CIR et 80 % de celles-ci si on leur ajoute les dépenses de fonctionnement ». À titre d'exemple, les dépenses liées à la veille technologique et aux dépenses relatives aux brevets représentent respectivement 0,3 % et 2,9 % du total.

Depuis 2008, « toutes les régions enregistrent des déclarants au CIR », notent les auteurs. « Cette évolution est cohérente avec le fort accroissement du nombre de déclarants, la petite taille des nouveaux déclarants et leur appartenance à l'ensemble des secteurs, y compris certains secteurs de services », poursuivent-ils. La répartition du montant du CIR perçu par chaque région s'effectue comme suit : Île-de-France (4 131 bénéficiaires, 67,1 % du total de CIR perçu) ; Rhône-Alpes (1 585 bénéficiaires, 8 % du total) ; Paca (750 bénéficiaires, 4,6 % du total) ; Midi-Pyrénées (496 bénéficiaires, 3,7 % du total) ; Pays-de-la-Loire (616 bénéficiaires, 1,9 % du total). À l'inverse : Poitou-Charentes (168 bénéficiaires, 0,4 % du total) ; Guyane (5 bénéficiaires, 0,01 % du total).

### **La pharmacie et l'industrie électrique sont les plus gros déclarants**

« La distribution sectorielle du crédit impôt recherche est relativement stable », souligne l'étude qui ajoute que « les deux premiers secteurs restent, de loin, la pharmacie [13,1 % du CIR] et l'industrie électrique et électronique [17,2 % du CIR] ». « L'entrée de nombreuses petites entreprises des secteurs de l'informatique et de l'ingénierie accroît un peu la part des services dans les dépenses déclarées et le CIR », remarque le rapport.

Ainsi, « la part relativement élevée du CIR du secteur 'conseil et assistance en informatique', [11,3 % du CIR perçu], s'explique-t-elle par la présence dans ce secteur de nombreux nouveaux entrants de petite taille bénéficiant des taux majorés (50 % et 40 %) », précise l'étude. Le secteur « services d'architecture et d'ingénierie » est le « second secteur comptant le plus grand nombre de nouveaux entrants en 2009 »

## **Crédit impôt recherche : plus de 80 % des nouveaux déclarants en 2009 sont des PME indépendantes (statistiques du MESR)**

*Dépêche AEF 151371 du 10-06-2011*

« La réforme du crédit impôt recherche de 2008, connue dès fin 2007, a attiré 15 749 déclarants, soit 60 % de plus en deux ans. » C'est ce qu'indiquent les « premiers chiffres complets du CIR 2009 » présentés par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vendredi 10 juin 2011 (1). « Le CIR est désormais utilisé par la quasi-totalité des entreprises ayant une activité de R&D », se félicite-t-elle. La nouvelle formule du CIR, « simple et puissante, a bénéficié aux PME qui sont beaucoup plus nombreuses à le demander : plus de 80 % des nouveaux déclarants en 2009 sont des PME indépendantes, et près de 10 000 entreprises de moins de 250 salariés bénéficient du CIR », précise le ministère. Ainsi, « le montant du CIR perçu par les PME indépendantes a été multiplié par 2,5 en deux ans, passant de 400 millions d'euros en 2007, à 1,1 milliard en 2009 ». Le montant du CIR au titre de l'année 2009 « s'élève à 4,7 milliards d'euros du fait d'un nombre élevé de nouveaux déclarants et d'une augmentation significative des dépenses de R&D déclarées (+ 9,3 % en un an). »

Autre information fournie par le ministère, le CIR est comparativement « plus favorable aux PME que les financements publics directs ». Le dispositif « représente ainsi en 2008, 2,3 fois le montant des financements directs (civils et défense) alloués aux PME ». En outre, la part du CIR dans les dépenses de R&D des entreprises « est 1,7 fois plus importante pour les PME que pour les grands groupes, au contraire des financements directs ». « Contrairement à certaines craintes, la réforme 2008 ne s'est donc pas faite au détriment des PME », pointe le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### **781 entreprises ont embauché des jeunes docteurs en 2009**

« Depuis la réforme, les travaux de recherche confiés à un laboratoire public, ainsi que le recrutement de jeunes docteurs bénéficient d'un crédit d'impôt majoré (à un taux de 60 % depuis 2008) », rappelle le ministère. Ainsi, la recherche publique a « bénéficié de cette disposition », et en deux ans, « les travaux de recherche confiés à un laboratoire public ont vu leur part dans l'assiette du CIR passer de 2,3 % à 2,9 %, correspondant à un accroissement de plus de 60 % en nombre d'entreprises ayant recours aux institutions publiques ». « Les dépenses déclarées relatives à la coopération avec la recherche publique (489 millions d'euros en 2009) ont augmenté de plus de 50 % et celles liées à l'embauche de jeunes docteurs ont plus que triplé depuis 2007 », montrent les chiffres pour 2009. En 2009, « 781 entreprises ont embauché des jeunes docteurs, contre 700 en 2008 et 439 en 2007 ».

En outre, le ministère signale que depuis 2008, « le rescrit [processus de sécurisation des déclarations] a été rendu plus attractif pour les entreprises : délais de réponse de l'administration raccourcis, procédure élargie à plusieurs opérateurs (MESR, ANR et Oséo). Les premiers résultats sont mesurables puisque le nombre de rescrits a été multiplié par 3,1, passant de 107 en 2008 à 335 en 2010 ».

## **L'effort de R&D des entreprises stimulé grâce au CIR ?**

« Malgré la crise, les dépenses de R&D des entreprises ont continué à progresser en 2009 (+ 1,1 %), alors même que le PIB reculait (- 2,6 %) », fait observer le ministère qui ajoute que « l'intensité de la R&D privée est donc passée de 1,32 % en 2008, à 1,37 % du PIB, portant l'intensité en R&D de la France à 2,21 % ». « Une première analyse indique que cet accroissement de l'intensité de la R&D de la France, qui intervient dans un environnement économique très défavorable, peut être au moins en partie attribué au renforcement du soutien à la R&D des entreprises », suppose le ministère.

Par ailleurs, « la réforme du CIR a aussi soutenu l'attractivité de la France, avec plus qu'un triplement du nombre de projets d'implantations de centres de R&D et d'ingénierie d'origine étrangère (73 en 2010, contre 51 en 2009) comptabilisés par l'Agence française des investissements internationaux entre 2008 et 2010. Ces projets ont créés plus de 4 800 nouveaux emplois depuis 2008 », détaille le ministère.

Autre point mis en avant : « 21 % des dépenses externalisées déclarées au CIR, soient moins de 2 % des dépenses totales déclarées, sont confiées à des entités localisées au sein de l'espace économique européen ». « La très grande majorité de ces situations correspondent à des échanges intra-groupes et au fait que les groupes ont développé des réseaux de R&D globaux, et notamment au sein de l'espace économique européen », commente le ministère.

## **Renforcement des contrôles fiscaux**

Les rapports publics récents sur le CIR (Inspection générale des finances, Mec (mission d'évaluation et de contrôle) de l'Assemblée nationale et Sénat) « ont souligné l'importance de la clarté des textes d'application et de la qualité du contrôle pour assurer l'efficacité de la mesure ». « Une nouvelle instruction fiscale visera d'ici l'été à actualiser et clarifier les textes actuellement disponibles », annonce le ministère. Pour accompagner l'accroissement du nombre de contrôles pour lesquels l'administration fiscale lui demande une expertise (doublement entre 2008 et 2010), le MESR a « procédé à une campagne nationale de recrutement de 150 experts CIR supplémentaires entre septembre 2010 et mars 2011 ».

## **Le MESR lance le dispositif « Ambassadeurs de l'innovation » pour renforcer la coopération entre les PME et la recherche publique**

*Dépêche AEF 159789 du 16-16-2011*

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance « l'opération 'Ambassadeurs de l'innovation', qui prévoit que partout en France des professionnels démarchent les PME afin de les mettre en relation avec les laboratoires de recherche publique travaillant sur des thématiques communes et de les informer sur les outils mis en place par l'État en faveur de l'innovation », annonce le ministre Laurent Wauquiez, jeudi 15 décembre 2011. « Ce dispositif part du constat que nombre de petites et moyennes entreprises qui ont une activité de recherche et développement n'utilisent pas les outils que l'État met à leur disposition, et ne mènent pas de recherche partenariale avec les laboratoires publics de recherche faute d'une connaissance suffisante des compétences locales », détaille le ministère qui ajoute que « ce sont ainsi des dizaines de milliers d'entreprises qui n'ont pas de démarche d'innovation ». Le dispositif sera « testé dans trois départements à titre expérimental : le Nord-Pas-de-Calais, l'Auvergne et Rhône-Alpes et les premiers enseignements de l'expérimentation seront tirés à la fin du premier trimestre 2012 ».

Concrètement, les « ambassadeurs de l'innovation » seront « dépêchés aux portes de ces entreprises afin de fédérer les acteurs autour d'une action prioritaire qui représente un levier important pour la compétitivité des PME françaises ». « C'est un dispositif qui permettra de gagner en efficacité sans peser sur les finances publiques », assure le MESR.

## **« Promouvoir les avantages de la recherche partenariale »**

« Dotés d'un guide, sorte de boîte à outils, ils auront la mission de promouvoir les avantages de la recherche partenariale et d'accompagner les chefs d'entreprises dans leur démarche grâce aux outils mis en place par l'État : CIR (crédit impôt recherche), Cifre, cartographie des compétences des laboratoires publics, nouveaux acteurs issus du programme investissements d'avenir, appels à projet partenariaux de l'ANR, instituts Carnot, etc. », liste le ministère.

« En raison de leur implantation territoriale, de la nature de leur mission et de leur appartenance au RDT (réseau de développement technologique), Laurent Wauquiez a demandé à André Marcon, président de l'AFCCI (Association française de chambres de commerce et d'industrie) de participer à cette démarche proactive en lien avec les DRRT (délégations régionales à la recherche et à la technologie) », précise le ministère.

« Pour leur connaissance du terrain, les DRRT, Oséo, mais aussi la CGPME et les fédérations industrielles, pourront intervenir pour identifier les entreprises et participer à l'élaboration d'un guide de l'innovation à destination des PME », détaille le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## **Rappel**

### **« Les plus petites entreprises bénéficient davantage du CIR » (F. Baroin et L. Wauquiez en conseil des ministres)**

*Dépêche AEF 154112 du 24-08-2011*

« Les plus petites entreprises bénéficient proportionnellement davantage du crédit impôt recherche [que les grands groupes] », déclarent François Baroin, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors du conseil des ministres, mercredi 24 août 2011. « En 2008, [...] le taux de CIR était de 39 % pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 22 % pour celles de plus de 5 000 salariés », détaillent les ministres. Par ailleurs, ils font observer que « les relations entre recherche publique et entreprises ont également été dynamisées, avec une augmentation de plus de 50 % des dépenses déclarées au titre du CIR portant sur des projets réalisés en coopération avec la recherche publique ». François Baroin et Laurent Wauquiez présentent cette communication relative au crédit impôt recherche quelques heures avant que le Premier ministre, François Fillon, ne s'apprête à dévoiler des mesures visant à réduire le déficit.

En outre, les ministres répètent que « la R&D privée est un facteur déterminant pour accroître la productivité des entreprises, leurs exportations et leurs résultats commerciaux ». Ainsi, « le CIR est l'un des instruments de politique économique dont l'effet sur la croissance à long terme est le plus élevé », commentent-ils.

### **La réforme de 2007 « a produit les effets escomptés »**

Le CIR a été « profondément réformé en 2007 pour inverser la tendance à la baisse de l'effort de recherche du secteur privé en France », rappellent François Baroin et Laurent Wauquiez. Selon ces derniers, « cette réforme a produit les effets escomptés en renforçant l'attractivité de ce dispositif, particulièrement pour les PME, l'industrie et les investissements internationaux ». « Le dispositif est désormais assis sur la totalité des dépenses de R&D déclarées par les entreprises », font-ils remarquer.

Le nombre d'entreprises déclarantes a « augmenté de 60 % entre 2007 et 2009 et 80 % des nouveaux déclarants en 2009 sont des PME », notent les ministres, qui signalent que les « entreprises ont également augmenté leur effort de R&D en 2009 (+ 1,1 %), alors que le PIB enregistrait un recul sur la même période ». Enfin, ils précisent que ces entreprises « ont également triplé leur nombre de recrutement de jeunes docteurs » (voir en début de document).

En termes de répartition du CIR par secteurs, les deux ministres assurent que « l'industrie est de loin la première bénéficiaire » : en 2008, les industries manufacturières reçoivent 73 % du CIR, les services basés sur les technologies de l'information près de 12 % et les autres services près de 15 %. Les deux premiers secteurs bénéficiaires sont l'industrie électrique et électronique (17 % du CIR) et l'industrie pharmaceutique (15 % du CIR).

### **Lancement d'une instruction fiscale**

« Le CIR a renforcé l'attractivité de la France, comme l'illustre le triplement entre 2008 et 2010 du nombre de projets d'investissements étrangers de R&D en France », estiment François Baroin et Laurent Wauquiez. Néanmoins, « il importe désormais de garantir la stabilité du CIR et de renforcer la sécurité juridique des entreprises utilisatrices », pointent-ils, précisant qu'à cet égard « projet d'instruction fiscale portant sur la définition des opérations de R&D est actuellement soumis à la consultation publique et sera publié rapidement ».